

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Convocation : 20/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

PRESENTS : M. Hervé PAUCELLIER, M. Romaric PAUCELLIER, M. Philippe POLLET, Mme Madeline DOUA, Mme Chantal FORGE, M. Joël POLLET, M. Michaël DUVAL, Mme Béatrice DUMONTE, Mme Emilie FERRE, Mme Christelle GREVIN, M. Thierry PARIS.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de la séance du 22 Février 2024
- **Ordre de séance : 1.** Vote des taxes 2024
- **Ordre de séance : 2.** Demande de subvention exceptionnelle Amicale des Loisirs
- **Ordre de séance : 3.** BP 2024
- **Ordre de séance : 4.** Délibération fongibilité des crédits
- **Ordre de séance : 5.** Entretien voirie CCPP

SECRETARE DE SEANCE : Mme Christelle GREVIN

APPROBATION DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

La séance du 22 Février 2024 est approuvée à l'unanimité.

2024-05

1) VOTE DES TAXES 2024

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal de diminuer le produit fiscal attendu de 5% pour l'année 2024 représentés dans le tableau ci-dessous :

| | Base 2023 | Taux de référence pour 2024 | Base 2024 | Taux voté 2024 |
|--------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------|
| T Foncière Bâti | 93 479 | 57.89 % | 97 500 | 55.00 % |
| T Foncière N Bâti | 23 881 | 60.48 % | 24 900 | 57.46 % |
| Taxe d'habitation | 1025 | 10.85 % | 3 700 | 10.31 % |

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de diminuer le produit fiscal attendu de 5% pour l'année 2024.

2024-06

2) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DES LOISIRS

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'aide financière exceptionnelle, sollicitée par l'Amicale des Loisirs, dans le cadre du projet de sortie au concours international d'art pyrotechnique « Les Masters de Feu » à Compiègne, en septembre 2024.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 250.00€
Par 8 voix pour et 3 abstentions (conseillers concernés qui ne participent pas au vote).

2024-07

3) BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire procède à la lecture du budget primitif 2024.
Le budget s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 251 972.00€

RECETTES : 683 452.00€

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 115 200.00€

RECETTES : 115 200.00€

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2024-08

4) DELIBERATION FONGIBILITE DES CREDITS

Vu l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 30 juin 2022 du Conseil Municipal approuvant le passage à la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Considérant que le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,

- **D'habiliter** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution

2024-09

5) ENTRETIEN VOIRIE CCPP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien courant et l'exécution des revêtements superficiels des voiries de la commune pour l'année 2024.

Il y a en effet un intérêt technique et économique pour les communes à confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes, en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Le Conseil municipal,

Vu le programme préparé avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Décide de réaliser au cours de l'année 2024 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes :

- Vieux cimetière Création d'une noue en enrobés 3 190.17€ H.T
- Grande place reprise de bordures 859.06€ H.T
- Rue des Marettes gravillonnage 40.82€ H.T
- Route du Quesnel Aubry reprise de voirie 7 075.51€ H.T
- Route de Coiseaux reprise de voirie 302.81€ H.T
- Chemin de Bulles reprise de voirie 405.23€ H.T

Décide d'inscrire au budget de l'année 2024, article 65568, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de Communes pour cette prestation de service et qui sera égale à la dépense, TVA incluse, réalisée pour les travaux mentionnés ci-dessus et la participation de 6 % pour la maîtrise d'œuvre et diminuée du FCTVA 16.404%.

La Communauté de Communes transmettra à la commune, au plus tard un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul.